



EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 6 AVRIL 2017

COMMUNE DE GARDANNE

Convoqué le vendredi 31 mars 2017

Président de séance : Monsieur le Maire
Secrétaire de séance : Monsieur Anthony Pontet

**OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT 2016 DE LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT**

MEI Roger
PRIMO Yveline
LA PIANA Jean-Marc
PONA Valérie
BASTIDE Bernard
NERINI Nathalie
MENFI Joseph (dit Jeannot)
ARNAL Jocelyne
PORCEDO Guy
MASINI Jocelyne
PONTET Anthony
LAFORGIA Christine
JORDA Claude
GUIDINI-SOUCHE Johanne Procuration
PARDO Bernard
KADRI Zahia Procuration
PARLANI René
BARBE Françoise Procuration
TOUAT Didier Procuration
SEMENZIN Véronique Procuration
BRONDINO Maurice
GAMECHE Samia
VIRZI Antoine
BUSCA-VOLLAIRE Céline
BAGNIS Alain
MUSSO Alice
SBODIO Claude
GARELLA Jean-Brice Procuration
MARTINEZ Karine Procuration
RIGAUD Hervé
BIGGI-CONTI Marlène
AMIC Bruno
APOTHELOZ Brigitte
BALDO Antonio Procuration à compter de la question n° 29
LEPOITTEVIN Clément Absent

Nombre total de conseillers : 35
Présents à la séance : 27 jusqu'à la question n° 28 puis 26
Nombre de pouvoirs : 07 jusqu'à la question n° 28 puis 08
Absent à la séance : 01

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal,

Conformément à la législation M49, l'affectation du résultat du Compte Administratif 2016 porte sur le seul résultat d'exécution de la section de fonctionnement, le solde de la section d'investissement fait l'objet d'un simple report au Budget Primitif 2017.

Le Compte Administratif 2016 fait apparaître pour la section de fonctionnement un excédent de clôture de 306 605,52 €uros.

En conséquence, Monsieur le Maire propose de reprendre ce résultat au Budget Primitif de l'exercice 2017.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, **à l'unanimité**, l'adopte et le convertit en délibération,

DECIDE :

ARTICLE 1 : D'affecter le résultat excédentaire 2016 de la section de fonctionnement du Service de l'Assainissement tel que proposé par Monsieur le Maire.

ARTICLE 2 : Que l'affectation de ce résultat sera reprise au Budget Primitif 2017 du Service de l'Assainissement, à savoir :

⇒ Section de fonctionnement - article 002 - Résultat d'exploitation reporté :	306 605,52 €
⇒ Section d'investissement - article 1068 Résultat d'exploitation reporté :	0 €

Le Maire de Gardanne,
Roger MEI



14 AVR. 2017

TRANSMISE EN SOUS/PREFECTURE LE :

AFFICHEE LE : **21 AVR. 2017**

ACCUSE RECEPTION PAR LA SOUS PREF. EN DATE DU :

14 AVR. 2017